DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOUS GUIDER A REMPLIR EN LIGNE ET DE MANIERE DEMATERIALISEE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION FIP 2023

CONNEXION

Dans un premier temps, il vous faudra vous connecter au site internet suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/

Vous trouverez également un lien direct d'accès à la plateforme https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up ou en cliquant https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-fip-polynesie-francaise-exer ou sur le site internet des services de l'Etat en Polynésie française.

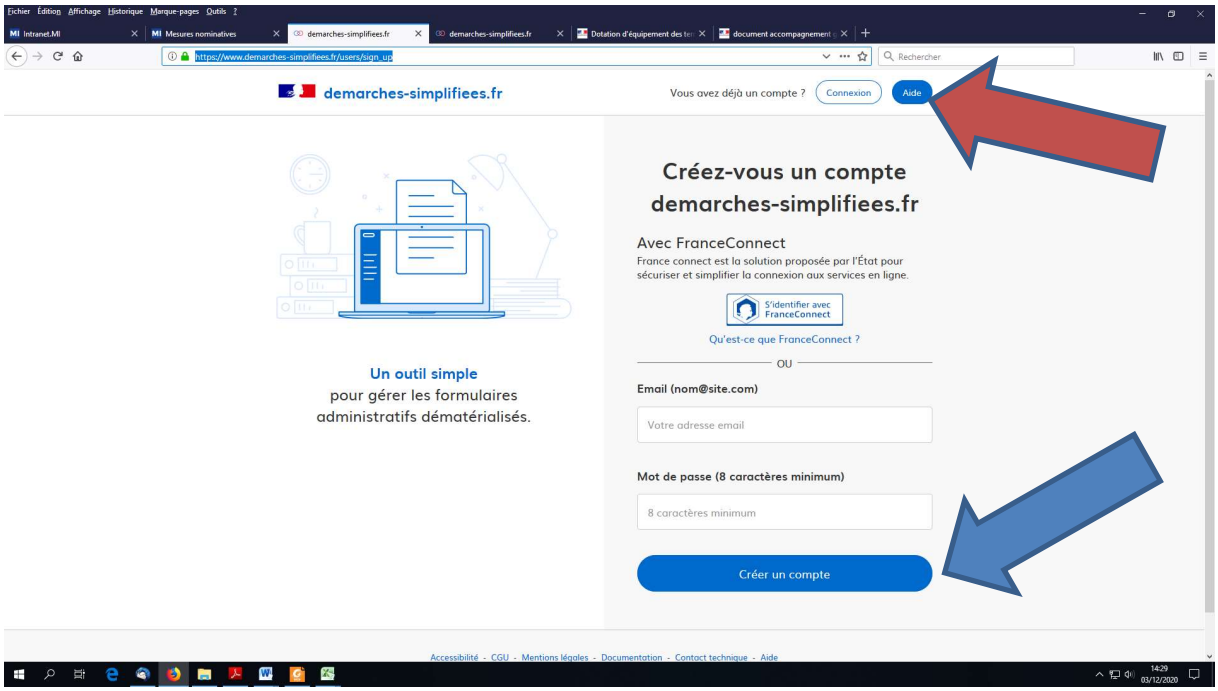

Deux possibilités s'offriront à vous :

Si vous possédez déjà un compte sur le site https://www.demarches-simplifiees.fr

il vous suffira de rentrer votre email et votre mot de passe choisis lors de la création du compte.

Si vous ne possédez pas de compte, cliquez sur créer un compte OU pour ceux et celles qui possèdent un compte France Connect, il est également possible de s'y connecter pour réaliser la demande de subvention (compte avec email professionnel). Une fois le compte créé, un lien d'activation sera envoyé à l'adresse mail renseignée afin que vous puissiez procéder à l'activation du compte. Cette étape est fondamentale !!!

Après vous être authentifié, vous devrez renseigner obligatoirement le numéro SIRET (14 chiffres commençant par 200) de votre collectivité pour pouvoir valider et passer à l'étape suivante qui consiste en la vérification des informations de votre propre structure.

⚠ Attention en cas de copié-collé, il convient de renseigner le numéro SIRET sans espace et sans décalage par rapport au début de la case.

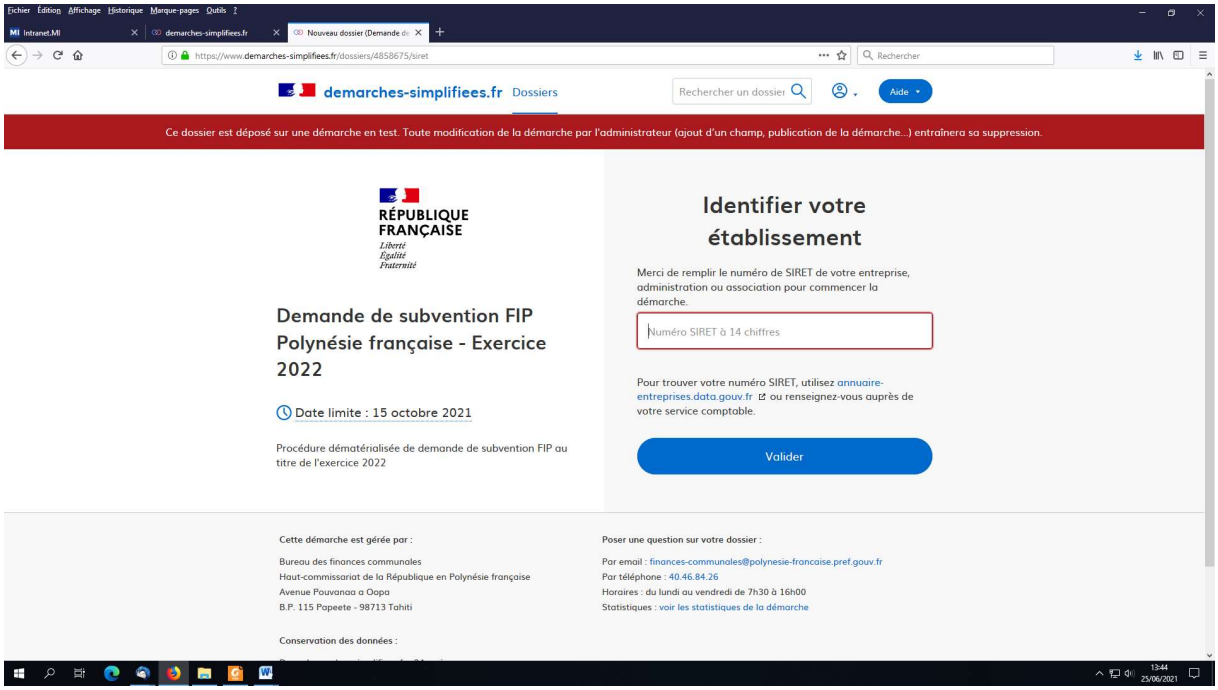

Si vous ne connaissez pas le numéro SIRET de la collectivité, vous pouvez accéder à cette information en renseignant les données sur le moteur de recherche suivant https://www.verif.com/recherche/

Dans l'onglet nom de l'entreprise, renseigner « commune de … ». En cas de difficulté, vous pouvez vous rapprocher des services de la subdivision administrative.

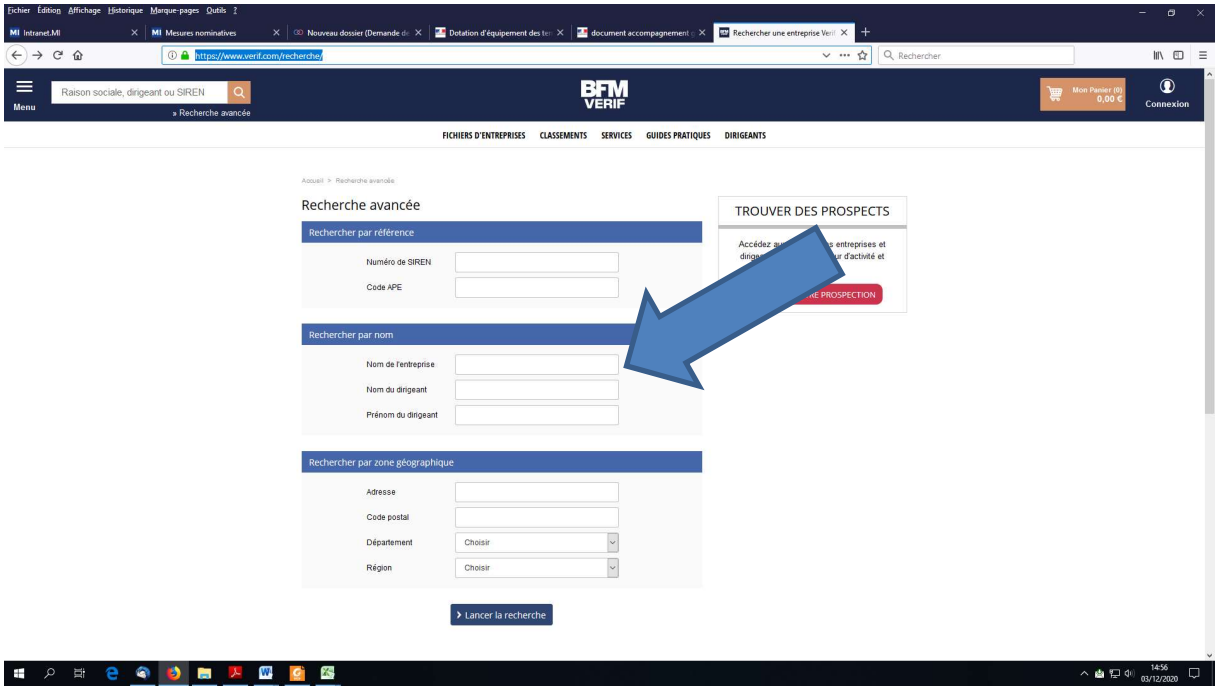

De retour sur démarches-simplifiées, après avoir vérifié et validé les informations de votre collectivité, vous accéderez au formulaire à compléter.

Annexe 8 – Appel à projet FIP 2024

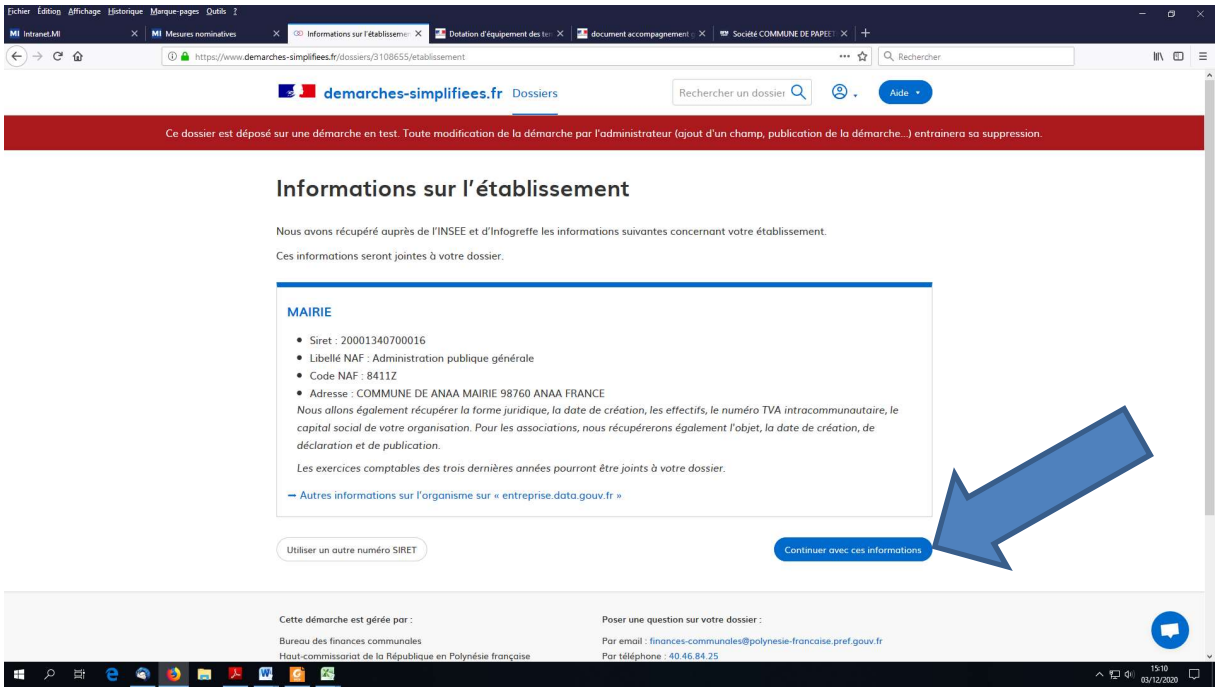

Vous pouvez ensuite commencer à compléter le formulaire et joindre les pièces justificatives.

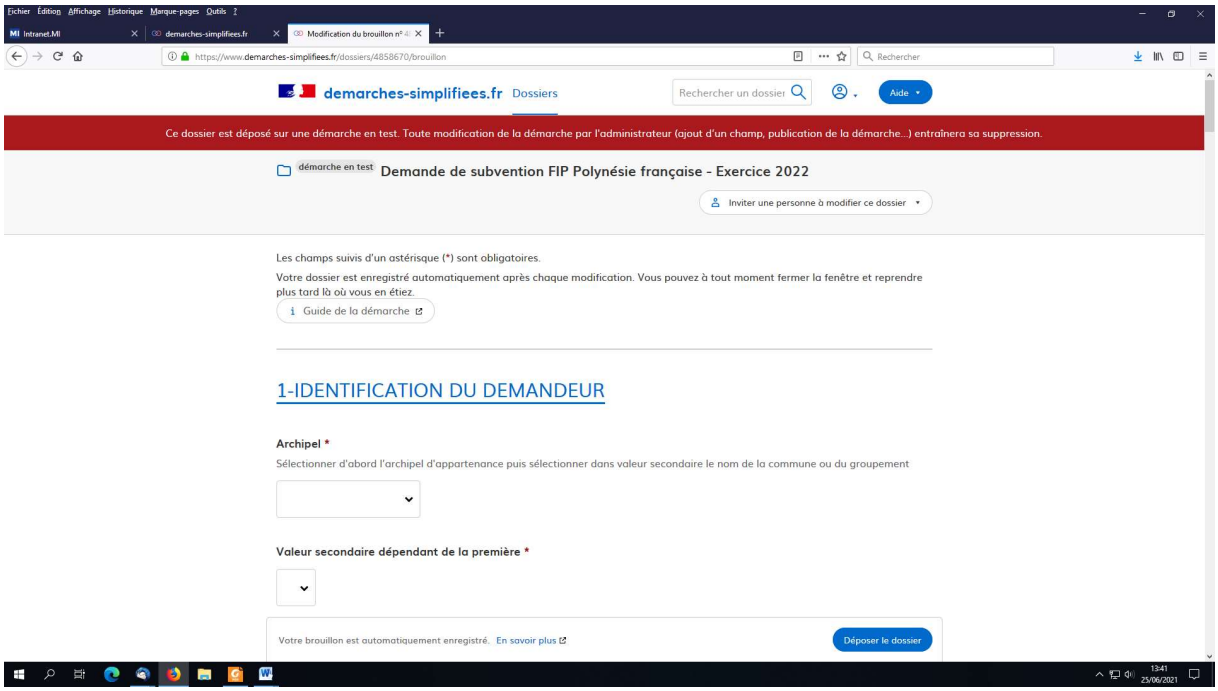

⚠ Pour que votre demande de subvention soit prise en compte, il est important que toutes les rubriques du formulaire comportant un astérisque(*) soient renseignées.

⚠ Si l'une des mentions n'est pas remplie votre demande ne pourra être enregistrée!

PRECISIONS

Vous avez la possibilité de remplir le formulaire en plusieurs fois avant de soumettre votre dossier: les informations seront gardées en mémoire et vous retrouverez votre dossier dans la rubrique «brouillon». Le brouillon s'enregistre automatiquement au fur et à mesure des renseignements.

En cas d'absence, vous pouvez également inviter une personne pour compléter le dossier. En haut de l'écran, cliquer sur le bouton invité une personne et vous compléterez en mettant l'adresse email de l'invité. Elle recevra un email avec le lien lui permettant de se connecter puis de compléter le dossier. En cas de remplacement de fichiers, il vous suffit de remplacer l'autre par le bouton télécharger.

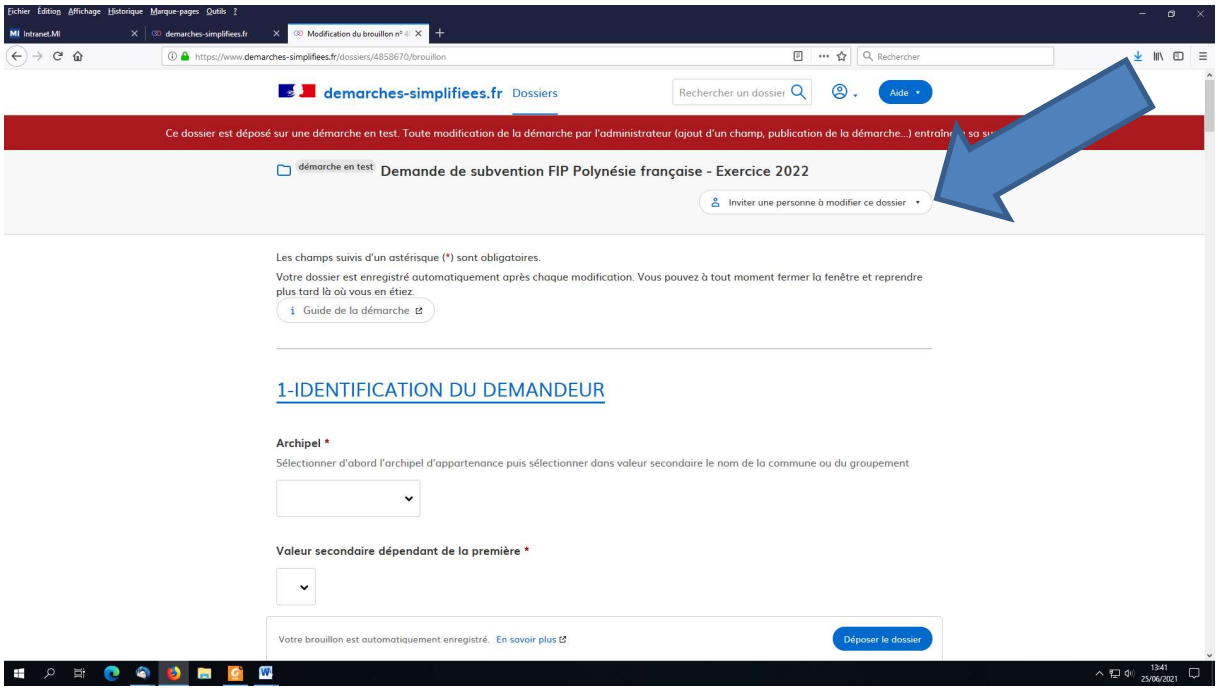

Une fois toutes les rubriques du formulaire renseignées et les pièces justificatives transmises, vous pouvez transmettre votre dossier en cliquant sur « déposer le dossier » qui figure en bas de la page.

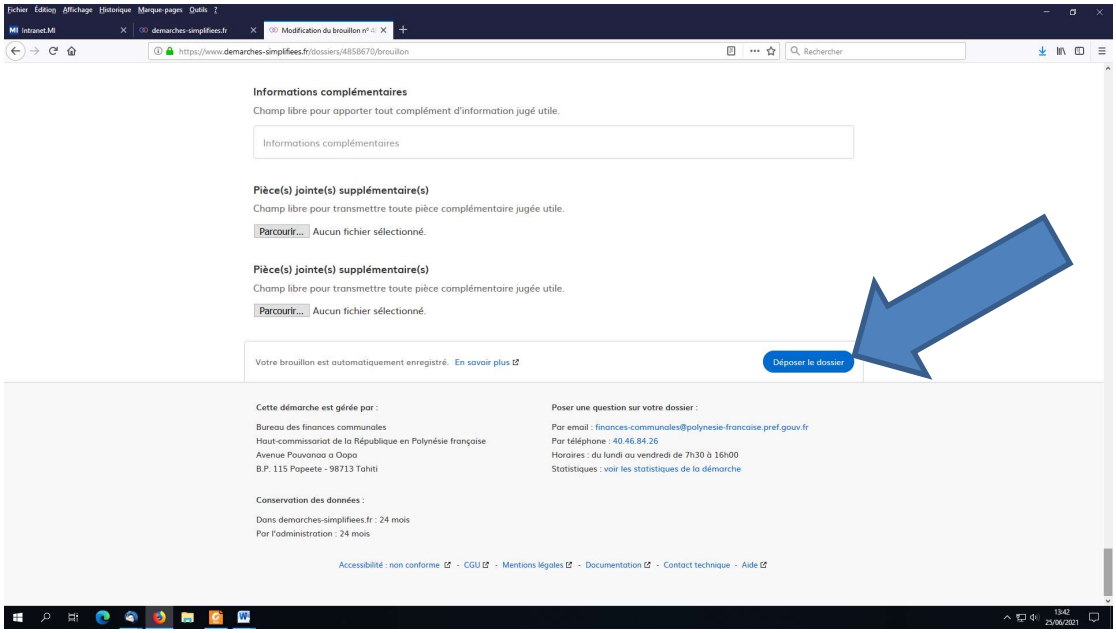

Une fois le dossier transmis/soumis, vous allez recevoir un accusé de réception qui se présente de cette façon :

Bonjour,

Le secrétariat du CFL vous confirme le --date de dépôt-- la bonne réception de votre dossier, déposé au titre de l'appel à projets FIP pour l'exercice 2024 pour l'opération --Intitulé précis de l'opération--.

Votre dossier doit faire l'objet d'un examen de recevabilité au regard de son éligibilité et de sa complétude, conformément aux dispositions inscrites dans le règlement intérieur du comité des finances locales.

A tout moment, vous pouvez consulter le contenu de votre dossier --numéro du dossier-- et les éventuelles demandes d'informations complémentaire des services du Haut-commissariat à cette adresse :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-subvention-fip-polynesie-francaise-exer

Attention, ce message ne vaut pas promesse de subvention ni confirmation de l'éligibilité de votre dossier au FIP.

La subdivision administrative et le secrétariat du CFL sont à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Cordialement

Vous avez la possibilité de modifier votre dossier à tout moment, tant que celui-ci n'est pas passé à la phase «instruction».

Vous avez la possibilité d'imprimer votre demande en utilisant la fonction fichier « imprimer » de votre navigateur internet.

Vous pourrez également imprimer votre demande depuis le mail d'accusé de réception que vous recevrez quand vous aurez terminé de faire votre demande.

ASSISTANCE

Si vous rencontrez quelques problèmes, il est possible de les exposer à l'adresse mail suivante: finances-communales@polynesie-francaise.pref.gouv.fr